

Paiement par anticipation des récoltes

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai été navré de voir le ministre des Transports (M. Lang) quitter la Chambre parce que j'ai eu l'impression, pendant l'intervention d'un de mes collègues, qu'il expliquerait, si possible, ce bill. Je suis surpris qu'aucun des députés de l'Ouest n'ait indiqué que ce bill autoriserait des paiements en espèces aux producteurs de graine de colza parce qu'il a été impossible de le faire autrement. C'est peut-être là le but de ce bill. Si c'est le cas, le ministre des Transports pourrait alors nous le dire mieux que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

M. Whelan: Pourquoi?

M. Peters: Le ministre demande pourquoi. Je suis certain qu'il y a déjà eu tripotage au sujet de la graine de colza. Peut-être désire-t-on effectuer des paiements en espèces et cette question relève davantage de la Commission canadienne du blé que du ministère de l'Agriculture. C'est peut-être une explication.

Je regrette que le ministre de l'Agriculture n'en ait pas parlé aux organisations agricoles afin que nous sachions ce qu'elles en pensent.

M. Whelan: Il est faux de dire qu'elles ignoraient tout de la question.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'apprécie les commentaires du ministre. Je me suis un peu inquiété pour le représentant de la Presse canadienne qui se trouve à la tribune car, après avoir vu le bill et écouté le ministre ainsi que les commentaires des membres de l'opposition, je suis sûr qu'il aura beaucoup de mal à écrire un article sur le bill. C'est sans doute la loi la plus compliquée ou la plus simple que nous ayons jamais eue. Ou bien elle ne dit rien, ou bien elle dit tout.

Si nous parlons de récoltes de grains nous parlons de récoltes, nous parlons de culture, nous parlons beaucoup d'agriculture au Canada où la surproduction est facile. Nous parlons peut-être d'une banque d'aliments où nous conservons les récoltes produites au cours de l'année afin que le producteur puisse continuer ses affaires l'année suivante. Ce pourrait être le début d'un programme de ce genre. Dans l'affirmative, c'est une mesure vraiment simpliste et ce n'est pas elle qui donnera l'élan nécessaire à ce genre de programme.

Le ministre conviendra, je pense, compte tenu des commentaires qu'il a faits à la conférence mondiale sur l'alimentation, à Rome, que nous sommes prêts à produire plus au Canada si l'on nous assure des marchés à long terme ou si nous produisons pour le marché d'exportation afin de répondre à un besoin mondial. Mais nous n'y parviendrons pas grâce à un programme de paiements anticipés. Nous devrions établir une banque de grains exploitée par le gouvernement et où les agriculteurs pourront entreposer leurs récoltes ce qui permettrait à toute la nation de s'acquitter de ses engagements envers une banque mondiale des aliments.

● (1640)

Je constate qu'un article du bill supprime les paiements par anticipation des récoltes qui relèvent de la Commission canadienne du blé, récoltes qui auraient été exclues de toute façon puisqu'elles sont visées par une autre loi. On précise que les récoltes concernées sont les grains, les graines oléagineuses, les récoltes-racines et les autres grandes cultures qui sont prévues. Je n'ai jamais entendu dire qu'une organisation agricole, sauf les producteurs de graines de colza, aient demandé des paie-

ments par anticipation. Je n'ai même jamais entendu dire que les producteurs de pommes de terre, qui pendant des années ont eu des moments difficiles, dans les Maritimes ou en Ontario, aient demandé des paiements par anticipation.

Il y a une saison pour la vente des pommes de terre et les producteurs veulent tirer un revenu raisonnable de la vente de ce produit. Ils doivent le vendre pendant l'année pour la consommation humaine ou les écouler autrement, et je ne vois pas à quoi pourraient leur servir des paiements par anticipation. Ce serait un avantage pour les produits qui peuvent être entreposés au-delà de la période normale de vente. Beaucoup de ces produits ne peuvent être conservés que pendant une période bien inférieure à 12 mois. Pour les récoltes qui peuvent se conserver plus longtemps, les paiements par anticipation seraient utiles, car ils permettraient à l'agriculteur de se préparer pour la prochaine campagne agricole sans avoir encaissé toutes les recettes de la récolte précédente. C'était là la raison des paiements par anticipation versés dans l'Ouest lorsque les ventes de blé étaient pratiquement nulles. On a accordé ces paiements anticipés aux fermiers pour qu'ils aient suffisamment de fonds pour produire la seconde récolte. Dans tous les cas, nous avons inséré une garantie qui permettait à la Commission du blé de récupérer cette avance après la vente des récoltes, et si la vente n'avait pas eu lieu dans la seconde année, l'agriculteur pouvait attendre la seconde récolte pour rembourser les paiements anticipés. Cela pouvait se poursuivre ainsi pendant plusieurs années, comme cela a été le cas de nombreuses fois.

Je peux voir les avantages que représente ce projet de loi en ce qui concerne le colza et les autres graines oléagineuses produites dans l'Ouest et qui sont du ressort de la Commission du blé. Je ne sais pas pourquoi on a voulu assimiler ces produits aux grains, dont s'occupe la Commission canadienne du blé. C'est peut-être parce que l'Ontario connaît dans le même domaine des problèmes précis que les paiements anticipés pourraient régler. Mais il me semble que ces paiements sont mis à la disposition d'agriculteurs qui n'ont pas les moyens d'en profiter. Il est dit que ces agriculteurs peuvent former une association, mais le terme association est tellement vague qu'on ne sait pas très bien s'il s'agit d'un office de commercialisation. Est-ce qu'un office de commercialisation va prendre possession des récoltes et le ministre pense-t-il vraiment présenter un autre projet de loi? Je souhaite sincèrement qu'il ait l'intention de déposer un projet de loi qui permettrait aux agriculteurs d'emmagasiner les récoltes pour les vendre plus tard.

Il me semble que les paiements anticipés que l'on peut verser à une exploitation agricole ou à une association, visent justement les récoltes que l'on peut entreposer d'une année à l'autre, les récoltes qui en période d'abondance peuvent être entreposées en vue d'une consommation ultérieure non seulement au Canada mais dans le monde entier. Ce serait une façon de régulariser l'approvisionnement entre les périodes d'abondance et de disette qu'on observe dans divers pays à cause de conditions météorologiques imprévisibles. Peut-être qu'un jour viendra où il faudra entreposer une bonne partie de nos récoltes, non pour en obtenir un meilleur prix mais pour nourrir les affamés du monde entier. Le Canada pourrait se rendre utile, sur ce plan.